

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Betteraves : vigilance jaunisse maximale, une réponse du gouvernement est attendue

Les conditions météo de ce début de printemps permettent enfin de démarrer les semis de betteraves dans plusieurs régions. Cependant, une menace de taille plane déjà sur la récolte 2024 : la jaunisse virale. La filière betterave sucre demeure sans solution à ce jour, contrairement à ses voisins européens. La CGB appelle donc le Gouvernement à supprimer cette distorsion de concurrence.

Traumatisés par les ravages de la jaunisse en 2020, causée par le puceron vert (perte de 30% de la production nationale et jusqu'à 70% dans les régions les plus touchées) et l'interdiction brutale des néonicotinoïdes en enrobage de la semence par la CJUE en janvier 2023, les betteraviers redoutent dorénavant chaque campagne.

Or, les prévisions de l'Institut technique de la betterave et du PNRI (<u>voir la note</u>) pointent un risque élevé de jaunisse en 2024. L'ITB recommande la mise en œuvre d'actions préventives (identifier et détruire au plus tôt les réservoirs viraux potentiels en plaine) et appelle à une surveillance renforcée des parcelles de betteraves pour déclencher des traitements, si la situation l'exige.

Pour autant les molécules utilisables en France ont montré leurs limites en 2020. De plus, le PNRI (Plan National de Recherche et d'Innovation) a été prolongé de trois années supplémentaires, pour continuer à mettre au point des alternatives, efficaces et économiquement viables, à l'enrobage des semences avec des néonicotinoïdes.

Le risque jaunisse n'est pourtant pas une fatalité : plusieurs molécules efficaces contre les pucerons sont autorisées par la réglementation européenne mais interdites en France. Les betteraviers français s'insurgent contre cette distorsion de concurrence qui sape leur compétitivité et les met en risque.

Plusieurs dizaines de parlementaires ont déjà co-signé des propositions de loi visant à supprimer cette inacceptable distorsion de concurrence qui frappe aussi les producteurs de fruits, de légumes, de semences, de plants de pomme de terre et de noisettes en particulier.

Dans son discours du 21 février dernier, Gabriel Attal, le Premier Ministre a souligné qu'« il faut éviter qu'un produit phytosanitaire soit interdit en France avant le reste de l'Union européenne, pour éviter les distorsions de concurrence ».

La CGB appelle donc une nouvelle fois le Gouvernement à passer des paroles aux actes, en rétablissant une parité des moyens de production au sein de l'Union européenne, pour les betteraviers et l'ensemble des agriculteurs français. « Avec les importations ukrainiennes, ce dossier est prioritaire pour la CGB et je demande solennellement au gouvernement d'apporter rapidement des réponses à notre filière qu'il qualifie de « filière d'excellence de l'agriculture française » conclut Franck Sander, Président de la CGB.

Contact presse: Carine Meier - cmeier@cgb-france.fr - 06.27.05.23.80